



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MARS 2019 A 18H30

Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX – Bernard MAMET
- **Bois d'Amont** : Jean-Marie LACROIX – Jean-Michel VANINI
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN
- **Lamoura** : Marie-Claire ROBEZ-MASSON
- **Lajoux** : Philippe MERMET
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD

Absents : Joël DURIF (pouvoir à Sylvie MICHAUD) – Cathy BON (pouvoir à Vincent HALLUIN) – Christian BIENMILLER (pouvoir à Marie-Claire ROBEZ-MASSON) – Jean-Marie PERROT (pouvoir à Philippe MERMET)

Secrétaire de séance : Jean-Michel VANINI

Intervenants : Roland CATIMEL (SUEZ) – Alex BRIGOLLE (SUEZ) – Thibault DURAND (IRH) – Antoine DELACROIX (cabinet MERLIN)

Le 19 mars 2019 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2018**
- 3. Réclamations sur la mise en place des Unités Logements**
- 4. Compte administratif 2018**
- 5. Approbation du compte de gestion 2018 du trésorier**
- 6. Affectation des résultats**
- 7. Budget primitif 2019**
- 8. Bilan des travaux 2018**
- 9. Programme de travaux 2019 et demandes de subventions**
- 10. Indemnités de conseil et de budget allouées au comptable public – Exercice 2018**
- 11. Travaux de réfection des ouvrages syndicaux avec la SARL ZOZ : avenant n°1**
- 12. Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses – Déclaration de sous-traitants**
- 13. Modification du règlement de service concernant la prestation de télérelève**
- 14. Questions et informations diverses**

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndicat désigne à l'unanimité Jean-Michel VANINI secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2018

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance précédente.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 novembre 2018.

3. Réclamations sur la mise en place des Unités Logements

M. le Président rappelle que la facture d'eau est composée d'une partie distribution de l'eau et d'une partie assainissement. Le Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses ne gère que la partie distribution de l'eau.

Cette partie comprend une part revenant au syndicat et une part revenant au délégataire. Chaque part est divisée en une part variable et une part fixe. Les parts fixes servent à financer les charges fixes du service (station de traitement, canalisations, réservoirs, agents,...) les parts variables financent les charges variables fluctuantes selon les volumes d'eau produits (pompages, traitements, renouvellements...).

La part fixe a été instaurée dès 1994 par le SIE suite à la réforme de la loi sur l'eau de 1992. Ce montant est plafonné par la législation et ne peut dépasser 30 % du prix de l'eau sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, hormis pour les communes touristiques où ce plafond n'existe pas. Le SIE du plateau des Rousses étant composé de quatre communes touristiques et de deux communes rurales, la législation prévoit un plafond à 40 % de part fixe, ce qui est actuellement appliqué dans la facturation.

La mise en place des unités logements a été instaurée en 2015 lors du renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) dont SUEZ est le délégataire.

M. le Président rappelle que dans un premier temps, le SIE a statué sur le principe de confier en DSP le service de distribution de l'eau potable et qu'ensuite, comme le prévoit le code des marchés publics, une mise en concurrence a été lancée avec l'expertise du cabinet IRH.

L'entreprise SUEZ a donc été retenue parmi les 3 candidats, son offre étant la plus intéressante du point de vue technique et financier.

Dès lors, l'équilibre du contrat et donc du service, s'est fait en intégrant l'ensemble des unités logements comme stipulé dans le contrat de DSP.

Les charges fixes du syndicat et de SUEZ sont d'autant plus importantes que l'ensemble des ouvrages et des installations techniques sont surdimensionnés afin de pouvoir répondre à une forte demande en eau sur les périodes de haute fréquentation touristique, c'est bien l'ensemble des consommateurs qui doit participer au financement de ces charges fixes indépendamment de la consommation.

Bernard MAMET indique que ce ne sont pas seulement les logements touristiques qui sont visés par les unités logements. Le foyer-logement pour personnes âgées est passé à 20 unités logements sans possibilité de l'équiper de sous-compteurs afin d'individualiser les appartements. Il a l'impression dans ce débat que ce sont uniquement les logeurs de meublés qui sont visés, ce qui n'est pas le cas. Il faut aller vers le dialogue et faire travailler les cabinets sur de nouvelles simulations tarifaires.

M. le Président indique qu'il ne faut pas remettre en cause la part fixe largement appliquée nationalement mais qu'un ajustement du ratio part fixe part variable est envisageable. Cependant, une baisse importante de la part fixe fera augmenter la part variable au détriment des habitants à l'année

M. le Président rappelle que le prix de l'eau pour la part syndicale n'a pas évolué depuis 1994. Les finances du Syndicat sont saines et permettent de réaliser de lourds investissements sans répercussion sur le prix au m³ consommé. Le Syndicat investit annuellement environ 700 000 € dans les renouvellements et les détournements de réseaux, des travaux d'optimisation de la filière de traitement sont en cours pour un montant de 1 900 000,00 €, sans impact sur le prix de l'eau.

Un comparatif des tarifs avec les syndicats et les communes environnantes est fait, toujours sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ :

SIE LES ROUSSES	Ville St-Claude	SIE Bellefontaine	SIE Heute la Roche	Hauts de Bienne
306.85 €	386.04 €	396.07 €	291.69 €	318.87 €

M. le Président indique que le syndicat va travailler avec le cabinet IRH et SUEZ. Une concertation avec le bureau de l'association des loueurs de meublés sera organisée ensuite.

M. le Président donne la parole au public afin qu'il puisse s'exprimer.

Suite à une intervention, M. CATIMEL représentant SUEZ propose de suspendre les relances auprès des loueurs de meublés

Jean-Michel VANINI suggère d'appliquer un tarif différencié selon les périodes touristiques. M. le Président précise que les parts fixes supplémentaires ne devraient pas être à la charge des loueurs de meublés mais à la charge des consommateurs qu'ils soient saisonniers ou permanents.

La part fixe due depuis 2015 n'ayant pas été facturée, ils ont ainsi bénéficié d'un tarif préférentiel

M. CATIMEL précise que les recensements des UL a été réalisé par les agents de SUEZ, d'une part sur internet et d'autre part sur le terrain. Il indique également que le recensement n'est pas terminé.

M. CATIMEL revient sur le tarif appliqué. Il comporte aussi des taxes reversées à l'Etat et à l'agence de l'eau. Une part revient au SIE, une part à SUEZ définie par le contrat signé en 2015. Il est de 2.56 € TTC par m3 consommé sur la base d'une consommation de 120 m3 par an.

Cependant, le prix au m3 indiqué sur la facture évolue selon la consommation, la part fixe étant divisée par le nombre de m3 consommés.

Marie-Claire ROBEZ-MASSON demande si l'unité de logement reste appliquée alors que l'appartement n'est plus loué. M. CATIMEL répond qu'une unité logement est appliquée dès lors qu'il existe une indépendance sanitaire, elle n'est pas liée à la présence d'un compteur. Il faut alors contacter SUEZ pour constater sur place si l'unité logement doit être supprimée.

M. le Président souhaite intégrer à la réflexion tarifaire la problématique de la tranche 0 à 100 m3 lorsqu'un compteur dessert plusieurs UL.

Pour conclure, M. le Président précise que dans ce dernier contrat de DSP, le SIE a eu des exigences en termes de rendement de réseau afin de prélever le moins possible d'eau dans le lac.

Depuis 2010, les volumes prélevés sont ainsi passés de 1 000 000 de m3 à 750 000 m3 alors que la population desservie a augmenté de 10 % sur la même période.

Ces contraintes imposées par le SIE ont engendré des coûts supplémentaires que SUEZ a dû intégrer dans sa proposition technique et financière (mise en place de la télérelève, pré-localisateurs, détecteurs de fuite...).

M. le Président se dit satisfait des services proposés par SUEZ et remercie les agents de terrain pour leur travail.

4 – Compte administratif 2018 :

M. le Président précise que le résultat de l'exercice est élevé du fait qu'apparaissent en recette d'investissement et l'avance de trésorerie et la subvention de l'agence de l'eau pour les travaux de la station alors que les dépenses seront imputées en grande partie sur l'exercice 2019.

Puis il présente le compte administratif 2018 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2018	Réalisations
011	Charges à caractère générale	62 400,00	42 107,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	8 548,20
65	Autres charges de gestion courante	12 500,00	11 856,98

67	Charges exceptionnelles	14 500,00	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	365 000,00	336 696,69
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	100,73	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 420 829,54	0,00
TOTAL		1 884 830,27	400 209,42

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2018	Réalisations
76	Produits financiers	0,00	1,66
70	Produits des services, du domaine et ventes	777 000,00	786 134,41
77	Produits exceptionnels	197 300,00	860,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	41 000,00	38 319,50
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	869 530,27	0,00
TOTAL		1 884 830,27	825 316,06
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00	425 106,64

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2018	Réalisations
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	60,00
23	Immobilisations en cours	2 782 070,27	628 633,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	41 000,00	38 319,50
041	Opérations patrimoniales	1 000,00	0,03
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00
TOTAL		2 830 570,27	667 013,13

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2018	Réalisations
10	Apports, dotations, réserve	285 434,91	285 434,91
13	Subventions d'investissement	8 241,00	142 462,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	1 257 717,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	365 000,00	336 696,69
041	Opérations patrimoniales	1 000,00	0,03
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	1 421 329,27	0,00
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	249 565,09	0,00
TOTAL		2 830 570,27	2 022 310,63
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			1 355 297,50

RESULTATS

Résultat d'Investissement de l'exercice N	1 355 297,50
Excédent d'investissement Reporté Année N-1	249 565,09
Résultat Global d'Investissement cumulé	1 604 862,59
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N	425 106,64
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1	869 530,27
Résultat global de Fonctionnement cumulé	1 294 636,91
Résultat de l'Exercice N	1 780 404,14

Résultat Global cumulé	2 899 499,50
-------------------------------	---------------------

Le Président se retire. Sylvie MICHAUD, vice-Présidente assure la présidence de l'assemblée.

Le comité syndical approuve par 9 voix pour et 2 abstentions (Marie-Claire ROBEZ-MASSON et le pouvoir de Christian BIENMILLER) le compte administratif 2018 du syndicat des eaux.

5 – Approbation du compte de gestion 2018 du trésorier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses de l'année 2018,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le comité syndical approuve à l'unanime le compte de gestion 2018 du Trésorier.

6 – Affectation des résultats

Le Président expose au Comité Syndical que l'exercice 2018 a généré :

- un excédent de fonctionnement de	+ 425 106.64 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 869 530.27 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 1 294 636.91 €
- un excédent d'investissement de	+ 1 355 297.50 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 249 565.09 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	+ 1 604 862.59 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE** par 11 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire ROBEZ-MASSON) d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002, y compris le solde des restes à réaliser (800 000 €) **+ 489 774.32 €**
- Affectation à la couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (compte 1068) y compris le solde des restes à réaliser (800 000 €) **+ 804 862.59 €**
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté compte 001 **+ 1 604 862.59 €**

7 – Budget primitif 2019

M. le Président présente le budget primitif 2019.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Arti cles	Dépenses	Pour mémoire crédits 2018	Propositions du Président 2019
011	Charges à caractère générale	62 400,00	57 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	9 500,00
65	Autres charges de gestion courante	12 500,00	12 500,00
67	Charges exceptionnelles	14 500,00	13 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	365 000,00	365 000,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	100,73	1 365,50
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 420 829,54	848 008,82
TOTAL		1 884 830,27	1 307 774,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Arti cles	Recettes	Crédits 2018	Propositions du Président
76	Produits financiers	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	777 000,00	777 000,00
77	Produits exceptionnels	197 300,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	41 000,00	41 000,00
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	869 530,27	489 774,32
TOTAL		1 884 830,27	1 307 774,32
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Arti cles	Dépenses	Crédits 2018	Propositions du Président
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 257 717,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	500,00
23	Immobilisations en cours	2 782 070,27	2 632 700,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	41 000,00	41 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000,00	1 000,00
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00
TOTAL		2 830 570,27	3 936 917,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Arti cles	Dépenses	Crédits 2018	Propositions du Président
10	Apports, dotations, réserve	285 434,91	804 862,59
13	Subventions d'investissement	8 241,00	313 183,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	365 000,00	365 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000,00	1 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	1 421 329,27	848 008,82
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	249 565,09	1 604 862,59
TOTAL		2 830 570,27	3 936 917,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			0,00

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

8 – Bilan des travaux 2018

Avec l'aide du cabinet MERLIN représenté par Antoine DELACROIX, M. le Président présente le bilan des travaux 2018 suivant :

Commune	Nom de l'opération	Montant des travaux
Les Rousses	détournement conduite secteur ancien Intermarché	39 000.00
Bois d'Amont	Renforcement réseau de distribution sous la RD 415 2 ^{ème} tranche – tranche 3	288 000.00
Les Rousses	détournement secteur rue de la Scierie	19 000.00
Les Rousses	détournement carrefour route du Noirmont/route du lac	46 000.00
Lamoura	détournement pour extension de la ZA Tréchaumont	12 995.00
Bois d'Amont	Renouvellement et déplacement des canalisations secteur route du Risoux /rue des Couenneaux	219 000.00
Bois d'Amont	Chambre de vannes Combettes et modification alimentation surpresseur des Crêtets et chambre de vannes	30 000.00
Prémanon	Détournement secteur La Joux Dessus (pour construction)	24 000.00
Les Rousses	Détournement montée du Noirmont (pour construction)	15 000.00
	TOTAL	692 995.00

9 – Programme de travaux 2019 et demandes de subvention

M. le Président et Antoine DELACROIX présentent le programme des travaux 2019 élaboré avec le délégataire et les différents projets et proposent au comité syndical de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau :

Commune	Nom de l'opération	Montant des travaux	rémunération concepteur	divers et imprévus	total HT
Les Rousses	Suppression canalisation en terrain privé secteur rue des Mésanges	24 476.10	660.85	1 320.08	26 457.03
Les Rousses	Renouvellement de la canalisation route de Trélarce	67 007.73	1 809.21	3 613.95	72 430.89
Les Rousses	renouvellement de la canalisation rue de la Redoute	195 854.03	5 288.06	10563.07	211 705.15
Septmoncel	renouvellement des canalisations secteur Gitalet	58 461.15	1 578.45	3 153.01	63 192.61
Bois d'Amont	renouvellement et détournement de la canalisation rue des Boisseliers	102 887.30	2 777.96	5 549.06	111 214.32
total dossier demande de subvention par poste de dépense HT		448 686.30	12 114.53	24 199.17	485 000.00
Les Rousses La Cure	Détournement pour construction JUMP IMMOBILIER	à modifier			
Les Rousses	Détournement haut service pour lotissement Le Randonneur	à chiffrer			

Antoine DELACROIX propose de changer les deux conduites de transit usine de traitement/la Cure par une seule conduite diamètre 250 tout en augmentant la capacité du réservoir des Tuffes. Une réflexion et des études sont en cours. Suez et Antoine DELACROIX feront des propositions pour le mois de juin.

10 – Indemnités de conseil et de budget allouées au comptable public – Exercice 2018

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, les comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cet arrêté prévoit également que les collectivités locales peuvent demander aux comptables du Trésor des conseils et renseignements pour la préparation des documents budgétaires et leur verser une indemnité.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « indemnité de conseil » et « indemnité de budget ».

L'attribution de cette indemnité fait l'objet d'une délibération qui prévoit également son taux par référence au tarif maximum fixé par l'arrêté précité.

Pour l'année 2018, l'indemnité de conseil, au taux de 100%, s'élève à 414.10 € net, l'indemnité de budget s'élève à 30.49 €.

Le Comité syndical décide à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables Publics et de l'indemnité de confection de budget pour 2018.

11 – Travaux de réfection des ouvrages syndicaux avec la SARL ZOZ : avenant n°1

M. le Président rappelle qu'un marché de travaux a été attribué à la SARL ZOZ le 21/08/2015 pour la réfection des ouvrages syndicaux au prix de 166 221.94 € HT, soit 199 466.33 € TTC.

Cet avenant a pour objet l'abandon des postes suivants du marché :

- réfection du réservoir des Tuffes : la réfection de cet ouvrage a été enlevée du marché car le SIE a décidé d'engager un projet d'augmentation de sa capacité en construisant un nouveau réservoir (9 232.94 € HT) ;
- réfection du relais de la Cure poste 9 : à la charge de l'exploitant (2 163.54 € HT) ;
- réfection du réservoir de la Cure poste 10 : à la charge de l'exploitant (3 407.00 € HT) ;
- Pour ensemble des ouvrages poste 6 : la plupart des éléments de ce poste sont à la charge de l'exploitant (remplacement des portes d'accès, des gardes corps, des échelles...) (10 875.17 € HT) ;

Coût des moins-values au marché : 25 678.65 € HT.

Le présent avenant a également pour objet d'intégrer les travaux supplémentaires suivant au marché :

- Éléments supplémentaires de robinetteries réalisés dans les chambres de vannes concernant les ouvrages suivants :
 - Réservoir de La Doye : 4 530.00 € HT
 - Réservoir des Eterpets : 4 670.00 € HT
- Réalisation d'un chemin d'accès au réservoir de la Doye : le chemin était trop dégradé pour permettre à l'exploitant d'accéder à l'ouvrage. Le chemin permettra l'accès avec un véhicule 4x4 : 6 800.00 € HT
- Réalisation d'un enrochement au réservoir du Gitalet : en remplacement d'un mur de soutènement menaçant de s'effondrer : 1 500.00 € HT
- Réalisation d'un chemin d'accès au réservoir des Dappes : le chemin existant était trop dégradé pour permettre à l'exploitant d'accéder à l'ouvrage. Le chemin permettra l'accès avec un véhicule 4x4 : 6 500.00 € HT

Coût des plus-values au marché : 24 000.00 € HT.

Soit une moins-value totale de 1 678.65 € HT.

Le nouveau montant du marché est le suivant :

	MONTANT
Montant du marché HT	166 221.94
Montant avenant n°1 HT	- 1 678.65
Nouveau montant du marché HT	164 543.29
TVA 20%	32 908.66
Nouveau montant du marché TTC	197 451.95

Soit une diminution de la masse initiale des travaux de 1.01%.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant n°1 avec la SARL ZOZ.

12. Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses : déclaration de sous-traitants

a) Déclaration du sous-traitant ARDOINES INDUSTRIE pour SUEZ SERVICES

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du titulaire du marché SUEZ SERVICES au profit d'ARDOINES INDUSTRIE (94 –LIMEIL-BREVANNE) concernant la fourniture et pose des tuyauteries et montage des équipements.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 218 000.00 € HT avec paiement direct.

Le comité syndical, autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

b) Déclaration du sous-traitant ATELIER BONNE pour SUEZ SERVICES

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du titulaire du marché SUEZ SERVICES au profit de l'ATELIER BONNE (88 – SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE) concernant la fourniture et pose des trappes, garde-corps et escaliers.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 38 000.00 € HT avec paiement direct.

Philippe MERMET est gêné car ce ne sont pas des entreprises locales qui travaillent. M. le Président répond que c'est l'entreprise SUEZ qui choisit ses sous-traitants et pas le Syndicat.

Le comité syndical, autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

c) Déclaration du sous-traitant VUILLERMOT pour CANIOTTI PERE ET FILS

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du membre du groupement CANIOTTI PERE ET FILS dont le titulaire du marché est SUEZ SERVICES au profit de VUILLERMOT (39 – MONTMOROT) concernant des travaux de peinture.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 5 000.00 € HT avec paiement direct.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

13 – Modification du règlement de service concernant la prestation de télérelève

Dans le cadre de la mise en place de la télérelève, M. le Président propose au comité syndical d'ajouter 3 prestations payantes dans le règlement de service :

- intervention pour remise en état du système de relevé à distance sur le compteur d'eau avec remplacement émetteur seul (en cas de faute prouvée du client) = 74 €
- intervention pour remise en état du système de relevé à distance sur le compteur d'eau avec remplacement de l'émetteur et du compteur (en cas de faute prouvée du client) = 143 €

- Relevé du compteur en cas de refus de pose de télérelève ou de non réponse à nos courriers de demandes de rendez-vous pour pose de la télérelève (1^{er} courrier simple pour demande de RDV, 2^{ème} courrier vous informant de la pénalité encourue en cas de non réponse) = 40 €

M. le Président informe le comité syndical que la télérelève est mise en place à 94.4%. Le taux à atteindre est de 97 %.

Alex BRIGOLLE indique que suite à des modifications technologiques, certains récepteurs actuels vont être remplacés par des récepteurs plus puissants qui ont une couverture plus importante.

Thibault DURAND précise qu'il n'y a pas d'impact sur le prix facturé à l'utilisateur, c'est prévu dans le contrat. SUEZ a un engagement de résultat de 97% dans le contrat.

Le comité syndical approuve par 11 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire ROBEZ-MASSON) la modification du règlement de service.

14 – Questions et informations diverses

M. le Président évoque le contentieux d'impayés avec le VVSTAR.

Séance levée à 21h12
Le Secrétaire de séance



Jean-Michel VANINI



Le Président,



Jean-Sébastien LACROIX